

REGLEMENT D'ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Titre 1 : Dispositions générales

Art. 1 : La Société Centrale Canine (S.C.C.) fédération agréée par le ministère de l'Agriculture pour la tenue généalogique de l'espèce canine (arrêté du 22/05/69), reconnue d'utilité publique, affiliée à la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I) autorise, sur le territoire national, plusieurs catégories de manifestations ayant pour objet l'appréciation des chiens de race pure sous l'angle de la conformité au standard en vue de la sélection : les expositions nationales d'élevage avec attribution du C.A.C.S.

Art. 2 : L'exposition Nationale d'Elevage d'une association de race est annuelle. Elle ne peut être organisée qu'avec l'accord de la Société Canine Régionale sur le territoire de laquelle elle est prévue.

Titre 2 : Règlement

Art. 3 : Les expositions Nationales d'Elevage font l'objet d'un règlement particulier (voir art. 6).

Art. 6 : Les règlements des expositions nationales d'élevage peuvent différer des règlements des autres expositions sur les points suivants :

- a. Les jugements peuvent être rendus soit par un juge par classe, soit par jury de deux ou trois juges par classe.
- b. Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.
- c. Ces dispositions peuvent comporter des épreuves particulières, tels que tests de caractère ou contrôle d'aptitudes.
- d. Les jugements peuvent s'y effectuer par points, suivant un barème établi par l'association de race.
- e. Les expositions ne sont pas forcément « ouvertes » : un certain palmarès, laissé à l'appréciation de l'association de race peut être exigé pour l'engagement.
- f. Des dispositions particulières pour l'éradication des tares génétiques peuvent être appliquées dans ces expositions : ainsi, il peut être exigé l'envoi d'une radio des hanches pour détection des sujets dysplasiques.
- g. Les expositions nationales d'élevage peuvent comporter les présentations de groupe de reproduction, même si les géniteurs ne sont pas engagés à l'exposition.
- h. Dans le cas d'un règlement rendu par un jury collégial, le Président du jury aura la responsabilité d'attribuer seul le C.A.C.S et sa Réserve et de signer seul 15 cartons de qualificatif afférent.
- i. Les juges officiant seuls ou en tant que présidents d'un jury collégial dans les expositions nationales d'élevage doivent être qualifiés depuis deux ans au minimum. Titre 3 : Réclamations

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 1 10 € qui restera acquise à la société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Titre 4: Sanctions

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine.

- a) Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- d) Ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges de la société organisatrice,
- e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- f) Ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Titre 5: Engagement (extrait du règlement des expositions adopté par le Comité de la S.C.C le 12 décembre 1988, et modifié le 4.09.03)

Classe baby : à partir de 4 et jusqu'à 6 mois moins 1 jour le jour de l'exposition - Classe puppy : à partir de 6 et jusqu'à 9 mois moins 1 jour le jour de la NE. Classe jeune : à partir de 9 et jusqu'à 18 mois moins 1 jour le jour de la NE—Classe intermédiaire : à partir de 15 mois et jusqu'à 24 mois moins 1 jour le jour de la NE- Classe ouverte : à partir de 15 mois Classe travail : pour un chien ayant atteint l'âge de 15 mois et titulaire d'une des récompenses de travail (minimum Très bon en field trial) avec copie du justificatif. Classe champion de beauté : Réservé aux chiens déclarés champion de beauté avec copie du justificatif. Classe vétérân : Pour les chiens ne concourant pas dans une autre classe et âgé entre 7 et 10 ans moins 1 jour le jour de l'exposition. Classe super vétérân : Pour les chiens ne concourant pas dans une autre classe et âgé de plus de 10 ans le jour de l'exposition.

Seules les classes «intermédiaire», «ouverte» et «travail» concourent pour l'obtention du CACS

Lot d'élevage jeune : 5 sujets minimum de même variété âgés de 8 à 15 mois et issus du même producteur.

Lot d'élevage adulte : 5 sujets minimum de même variété, âgés d'au moins 15 mois et issus du même producteur. Dans les 2 cas les sujets peuvent être issus de femelles différentes, sans distinction de sexe, mais nés chez le même producteur (même naisseur ou affixe). Les sujets peuvent appartenir à des propriétaires différents et doivent être engagés individuellement.

Lot géniteur/trice jeune : 5 sujets minimum de même variété âgés de 8 à 15 mois et issus du même reproducteur.

Lot géniteur/trice adulte : 5 sujets minimum de même variété âgés d'au moins 15 mois et issus du même reproducteur. Dans les 2 cas, les sujets peuvent appartenir à des propriétaires différents et doivent être engagés par le propriétaire du reproducteur à condition que les sujets soient déjà engagés en classe individuelle.

Lot d'affixe : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, se fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Lot de reproducteur : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

Couple : Pour deux chiens de même Race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Paire : Pour deux chiens de même Race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

Si vous n'avez pas spécifié votre classe d'engagement et en l'absence de justificatif pour les classes travail et champion votre chien sera intégré par les organisateurs dans la classe correspondant à son âge. Notamment, entre 15 mois et 7 ans moins un jour, tout chien, «non classifié» par son propriétaire sera engagé en classe ouverte. Pour le tarif dégressif, les engagements sont calculés par ordre décroissant de classe, c'est à dire des classes officielles vers les classes non officielles.

Titre 6 : Organisation

L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 08h30. Les jugements commencent à 09h00 précises.

Les chiens ne seront pas autorisés à quitter la manifestation avant 17 heures afin que les visiteurs puissent profiter de leur présence.

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures et indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements resteront acquis attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation engagés. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception des personnes sous le coup d'une mesure d'exclusion des expositions ou appartenant à une association non affiliée à la S.C.C.

Titre 7 : Le service vétérinaire.

Le docteur vétérinaire de service à tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des sujets (considérés comme malade, atteints de maladie de peau, en état de lactation, ou dangereux). La décision du service vétérinaire est sans appel.

Prophylaxie de la rage : le ministère de l'agriculture exige pour les chiens provenant d'un département infecté ou reconnu indemne depuis moins d'un an un certificat de vaccination antirabique, conforme au modèle réglementaire (CERFA 504272, 50-4273, 50-4286). Ce certificat doit attester que la vaccination a été pratiquée depuis : - pour la primo vaccination, un mois après sa délivrance ; - pour la vaccination de rappel, le jour même de la vaccination. Dans les deux cas, les dates de validité doivent être portées sur le certificat. Les propriétaires de chien dont le domicile est situé à l'étranger ou dans un département infecté doivent être munis du certificat de vaccination à l'entrée. Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre engagement.

Nous rappelons qu'à la demande de la DSV, les éleveurs déclarés professionnels doivent joindre la copie de leur certificat de capacité. Titre 8 : Responsabilité

Les organisateurs et sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux, morsures occasionnées par eux et cela en quelque cas et pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents ou autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux-mêmes, les organisateurs ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place.

Ce règlement est valable pour l'intégralité et dans toute l'enceinte des manifestations de Nationale (l'Elevage du CABW

Par le seul fait d'engager leur chien, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Ils déclarent sincères et véritables tous les renseignements donnés. Ils certifient sur l'honneur qu'au jour de l'engagement leur chien ou leur chenil n'est pas atteint de maladies contagieuses et s'engagent à ne pas le présenter si de telles maladies devaient se déclarer d'ici le jour de l'exposition.